

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2019

ARTICLES LOI ÉQUILIBRE RELATIONS COMMERCIALES SECTEUR AGRICOLE
ALIMENTATION SAINE - (N° 2441)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« avec la répartition en pourcentage qu'ils représentent dans le produit final. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le pourcentage de chaque miel en fonction de sa provenance.